

● **Nature de l'action**

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

● **Personnel concerné**

Personnel titulaire de la carte professionnelle ou personnel habilité (attestation d'habilitation loi n°70-9 du 02/01/1970 – décret n°72-678 du 20/07/1972) en fonction de la/les carte(s) détenue(s).

● **Pré-requis**

Professionnel de l'immobilier en activité.

● **Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- Maîtriser le cadre légal lié à la construction
- Développer une culture technique permettant de mieux répondre aux interrogations des clients et mieux comprendre le discours des professionnels

● **Modalités et délais d'accès**

- Modalités d'accès : Entretien
- Estimation du délai d'accès : de 7 jours à 6 mois

● **Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de session.

● **Méthodes pédagogiques**

- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques
- Support pédagogique remis aux stagiaires
- Matériels divers (vidéoprojecteur...)

● **Sanction de la formation**

- Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.
- Quizz d'évaluation.
- Cette formation valide 14 heures de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016. Elle inclut les 2 heures obligatoires sur le code de déontologie

● **Durée**

2 jours, soit 14 heures.

● **Tarif**

700€ HT

● **Accessibilité aux personnes handicapées**

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

● **Contact**

Cynthia PEBOSCQ 07 57 10 15 23  
[cynthia.peboscq@asfo.fr](mailto:cynthia.peboscq@asfo.fr)

**PROGRAMME**

**TECHNIQUES DU BATIMENT, DIAGNOSTIC ET  
TRANSITION ENERGETIQUE**

- Les intervenants (maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre, architecte, BE Techniques, BE Spécifiques acoustique... OPC – Ordonnancement Pilotage Coordination, CT- Contrôle technique, SPS – Sécurité Protection de la Santé...)
- Rappel des diagnostics obligatoires
- Les surfaces (surface plancher, Shob, Su, Shab...)
- Bilan financier d'une opération (neuf, réaménagement modéré, réhabilitation énergétique, démolition reconstruction...)
- Les corps d'Etat
- Complexité de la réglementation multi thématiques
- Evaluer l'état d'un bâtiment : situation, localisation, configuration de l'environnement et l'ouvrage, état, conformité à la réglementation, efficacité thermique, pathologies...

**ENVIRONNEMENT, D.D & ARCHITECTURE**

- Réglementation thermique
- RT2012 – Vers la RT 2020
- Labels, certifications...
- Retour d'expérience (Bâtiment BBC...)